

République Française

*Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement durables
Secrétariat d'Etat chargé des Transports*

Le Secrétaire d'Etat

référence : CP/A07005962-D07004634
vos réf : V/lettre du 27 juillet 2007

Paris, le

03 OCT. 2007

Madame le Député,

Par courrier en date du 27 juillet 2007, vous avez appelé mon attention sur l'état actuel du navire « Paul Veillon » construit en 1953 et permettant, depuis 1972, à la Direction de l'Équipement de Saint-Pierre et Miquelon d'assurer ses différentes missions, en particulier la mise en place et l'entretien des Établissements de Signalisation Maritime (ESM) flottants et la réalisation de travaux maritimes divers au profit des collectivités.

Ainsi que vous le rappelez, les contraintes budgétaires n'ont pu permettre l'acquisition d'un navire neuf.

En effet, la consultation lancée suite à l'appel d'offres de juillet 2005 a fait apparaître, par rapport à l'évaluation initiale, une augmentation de plus de 50 % des crédits nécessaires à cette opération. L'investissement est estimé aujourd'hui à 1 800 000 euros, notamment pour respecter les règles édictées par le règlement français sur la sécurité des navires et par celles du Bureau VERITAS (navire de haute mer, marque complémentaire ICE).

La recherche légitime d'une meilleure utilisation de l'argent public conduit à privilégier d'autres solutions.

Une expertise de ce baliseur a donc été ordonnée par mes services et sera réalisée lors de sa mise en cale-sèche programmée pour l'automne. Les conditions techniques et financières d'une remise à niveau pour prolonger la durée de vie du navire de 3 à 5 années pourront ainsi être établies.

Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Assemblée Nationale
75355 PARIS 07 SP

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac 75007 Paris*

Par ailleurs, compte tenu du faible nombre d' ESM (35 dont 6 pour le compte de tiers) et du nombre limité d'interventions dans l'année (en 2006, 31 jours dont 16 pour les bouées en mer), je suis convaincu de la nécessité d'étudier une nouvelle fois la possibilité d'un financement partagé avec d'autres partenaires pour l'achat d'un navire permettant d'assurer des missions élargies lorsqu'il faudra remplacer définitivement le « Paul Veillon ».

Une expertise portant sur un financement européen est également à mener, celui-ci n'ayant pas été complètement analysé.

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de mes respectueux hommages.

Sincèrement,

Dominique BUSSEREAU